


Résultats de recherche d'accidents sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr


La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :

BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) de la recherche

- Résumé : Contient le(s) mot(s) : Stockage ; terre ; humide


N°38149 - 10/02/2009 - FRANCE - 56 - SERENT
A01.47 - Élevage de volailles
 Vers 8 h, un départ de combustion lente de fientes est détecté dans le hangar de stockage d'un élevage de volailles. L'exploitant sort 3 t de fientes en cours de combustion dans la soirée puis 20 t le lendemain après-midi. Ces manipulations réalisées avec les portes ouvertes favorisant l'extension de la combustion, la décision est prise de sortir du hangar la totalité des fientes qui sont alors mises en plusieurs tas.
 Environ 157 t de fientes sont évacuées du site pour élimination entre le 15 et le 19/02 et 62,5 t de cendres et fientes carbonisées sont déposées le 20/02 au fond d'une fosse creusée à 3 m de profondeur sur le site, puis recouvertes de 1,5 m d'argile compactée et de terre végétale.
 Ne disposant pas de terrains en propre, l'éleveur dépend d'un groupement pour l'épandage des déjections qui n'avait pas pu être réalisé compte tenu de conditions météorologiques défavorables. De plus, le dysfonctionnement du séchoir à fientes a contribué au stockage de produits humides sur lesquels ont été déposés des produits plus secs après réparation du séchoir, favorisant la fermentation et la combustion au coeur du tas.


N°35748 - 17/01/2009 - FRANCE - 973 - REMIRE-MONTJOLY
D35.11 - Production d'électricité
 Dans la nuit, lors du remplissage d'un réservoir (« bache journalière ») de 10 m³ dans une centrale électrique, 100 à 130 m³ de fioul lourd toxique et persistant débordent vers la rétention déportée associée, puis vers le réseau des eaux polluées, qui à son tour alimente les réseaux d'eaux pluviales par débordement. Entre quelques m³ et quelques dizaines de m³ atteignent le fossé Nord longeant la route d'accès à l'établissement et le fossé situé au Sud de l'établissement, alimentant la zone humide voisine. L'exploitant installe 3 barrages filtrants au niveau de la rivière proche pour limiter le déversement vers le milieu naturel et pompe le produit répandu sur le site et dans les canalisations. Il met en place le lundi 18/01/2009, soit près de 48 h après le début de l'incident, des moyens de pompage sur le fossé Nord et tarde à intervenir sur celui situé au Sud. L'exploitant n'informe les secours que le 19/01.
 Les pompiers installent un barrage supplémentaire en partie terminale de la crique. Ils effectuent des reconnaissances et constatent que le fioul s'est répandu dans une zone marécageuse. L'exploitant met en place un barrage de terre pour éviter l'extension de la pollution vers ce site. Il cure la crique et stocke les terres souillées. L'entreprise voisine met à disposition du matériel de lutte contre la pollution. La rivière proche et la mer ne sont pas polluées. La préfecture et l'inspection des installations classées sont informées et encadrent le stockage des terres souillées.
 Le fioul s'est déversé dans le milieu naturel par une interconnexion entre le réseau de collecte des égouttures des groupes et le réseau des eaux pluviales qui ne sont pas traitées. Les pluies abondantes ont favorisé l'extension de la pollution et ont fait déborder le bassin d'orage. En se mélangeant aux hydrocarbures épandus, elles ont également compliqué les opérations de pompage, l'hydrocarbure étant pompé après décantation pour être réinjecté dans un système de récupération de la centrale.
 Aucune alarme signalant le débordement du réservoir n'a fonctionné. Un manque de maintenance pourrait être à l'origine de cette défaillance.